

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 décembre 2022 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents : M. Damien BERRY, M. Bruno PRESSAC arrivera en retard.

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Madame Odile TAUPIN 16000 Angoulême. Bien situé section AL N° 58 – 35 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 2 054 m². Ce bien est vendu pour 16 500 € à Monsieur et Madame Simon CHABRIERE de Villebois-Lavalette.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien, appartenant à Madame KAWECKA Joanna et Monsieur ELOY Bernard domiciliés en Belgique. Bien situé section AD N°160 & 170 – 18 Place des Halles à Villebois-Lavalette surface au sol de 469 m². Ce bien est vendu pour 180 000 € à Mesdames et Monsieur ELIE domiciliés en Charente-Maritime.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Nouvelle demande suite à une signature d'avenant. Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Gaston RAIMONET Montgoumard « Le Logis » 16110 BUNZAC. Bien situé section ZD N° 196p, 2 Impasse des Boileaux à Villebois-Lavalette surface au sol de 826 m². Ce bien est vendu pour 20 000 € à Madame Bernadette TRICOT de Salles-Lavalette

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

LOYER MAISON DE SANTE/MAISON FRANCE SERVICES

Comme vous le savez la Maison de Santé est occupée par différents praticiens et un bureau n'est occupé que deux ou trois jours par semaine. Ils nous demandent de prendre en charge environ 160 € par mois pendant un an pour compenser le montant à payer à la CCLTD.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Nous avons eu la validation de la labellisation France Services dans le bâtiment de l'ancienne Poste. La commune va demander un loyer à la CCLTD pour l'occupation de l'Espace France Services et du 1^{er} étage par les services administratifs « scolaires et tourisme » à compter de janvier 2023.

Nous pensons demander 700 € de loyer par mois à la CCLTD, compte tenu que tous les fluides restent à charge de la commune.

Vote : Pour 9 Contre 4 (Mde FOISSARD, Mrs JULLIEN, DUSSIDOUR et BONNETEAU) en raison du loyer trop faible Abstention 0

APPROBATION CLECT ALLOCATION COMPENSATRICE CCLTD

Les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ont été validés par la CCLTD en réunion le 14 décembre dernier.

Le conseil municipal doit d'abord valider le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Maintenant le conseil municipal doit valider le montant de l'AC 2023 soit : 55 793.98 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Bruno PRESSAC à 19 H.

CONVENTION GESTION VOIRIE AVEC LA CCLTD

La Communauté de communes est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie conformément à l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016. Cette compétence s'applique sur l'intégralité de la voirie du territoire selon la délibération du 13 décembre 2018 qui précise les actions d'intérêts communautaires de cette compétence.

La Communauté de Communes achète sur ses deniers propres l'enrobé à froid, le stocke et le mets à la disposition des communes membres pour effectuer les travaux d'entretien.

Une convention doit donc être signée entre la Commune et la CCLTD. Elle est valable 5 ans maximum renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REVERSEMENT SALAIRE ASSAINISSEMENT/COMMUNE/RPQS

Comme vous le savez le service assainissement de la commune reverse tous les ans 50 % du salaire et des charges du salaire de Monsieur Coutaud et 20 % d'un autre employé communal.

Monsieur Coutaud part en retraite au 1^{er} février 2023, je vous propose de rembourser 50 % du salaire et des charges de Monsieur Mickaël GOBELET et 20 % d'un autre employé communal (Monsieur Ludovic LAMIRAUD).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Nous avons tous reçu le Rapport sur le prix et la Qualité du service Public d'Assainissement pour l'année 2021, nous devons maintenant le valider par délibération.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

MODIFICATION CREDITS INVESTISSEMENT

Comme vous le savez la commune devra verser un fonds de concours à la CCLTD pour les travaux du parking de la médiathèque lorsque les travaux et les factures seront soldés.

En prévision de ce versement nous devons faire une modification de crédits afin d'avoir les fonds sur le bon article budgétaire.

- 20 000 € sur l'article 2031
- + 20 000 € sur l'article 204114

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BEAUX VILLAGES DE CHARENTE

Une cotisation forfaitaire de 350 € nous est demandée pour l'adhésion au club des « Beaux Villages de Charente ». Madame Hélène FOISSARD

Vote : Pour 9 Contre 4 (Mdes Tournaire, Lelavandier, Mrs Pressac et Cavé) Abstention 1 M. William Juillien

TRAVAUX EGLISE ST ROMAIN

Les travaux avancent correctement. La messe de Noël sera célébrée à l'Eglise le 25 décembre à 10 H 30, l'église sera exceptionnellement accessible.

DIVERS

- Comité des Fêtes feu artificie
- Réfugiés ukrainiens frais cantine
- Menace fermeture maternelle
- Planning réunions conseil municipal
- Visio PCC le 18 janvier 2023 à entre 11 H et 12 H
- Marché
- Demande installation caméra incivilités
- **Vœux le 13 janvier à 18 H 30/retraite cagnotte/enveloppe validation**

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 17 janvier 2023 à 18 H 30